

MINISTERE DU BUDGET

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Justice- Solidarité

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2021

EXPOSE DES MOTIFS

Août 2021

INTRODUCTION

La préparation du Projet de Loi de Finances Rectificative 2021 intervient dans un contexte marqué par la nouvelle dynamique de gouvernance économique, « Gouverner autrement », prônée par Son Excellence Monsieur le Président de la République pour une gestion budgétaire transparente et plus saine.

Il s'agit désormais de l'exigence de résultats en ce qui concerne la conduite des affaires publiques. C'est à ce titre que le Gouvernement s'est engagé à travers la déclaration de politique générale de Monsieur le Premier Ministre, à lutter vigoureusement contre la corruption dans l'administration pour impulser une gestion plus vertueuse des ressources publiques et promouvoir une croissance économique encore plus forte et plus inclusive.

Pour ce faire, des contrats de performance ont été signés avec les principales régies financières de l'Etat que sont la Direction Générale des Douanes, la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique dont l'objectif assigné est le doublement d'ici deux ans des recettes internes mobilisées en 2020.

Cette volonté affichée du Chef de l'Etat d'accroître et de sécuriser les ressources internes demeure un levier indispensable pour garantir le financement de nos programmes de développement dans la dynamique du partage de la prospérité économique en vue de rendre la vie de nos concitoyens meilleure au quotidien et que chaque Guinéen ressente concrètement les effets des performances économiques réalisées par notre pays.

C'est dans la même dynamique qu'un accent très particulier est également mis sur la qualité de la dépense publique en réduisant le train de vie de l'État et en éliminant les surfacturations et autres dépenses improductives pour pouvoir investir efficacement dans l'avenir.

Par ailleurs, le Gouvernement guinéen à l'instar des autres pays du monde continue sa lutte contre la pandémie du COVID-19 à travers le renforcement de son dispositif sanitaire et la mise en place des mesures d'alerte suite à l'apparition de nouveaux variants du virus.

Conformément aux dispositions des articles 30, 31 et 50 de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances, en cas de catastrophe ou de crise aiguë, des crédits supplémentaires peuvent être décidés par le gouvernement à condition toutefois que ces nouveaux crédits soient gagés, soit par des recettes supplémentaires, soit par des annulations de crédits. Ces modifications peuvent amener le Gouvernement à élaborer un projet de loi de finances rectificative à soumettre à l'Assemblée Nationale pour examen et approbation.

De ce qui précède, le présent projet de loi de finances rectificative est élaboré en tenant compte de l'exécution de la loi de finances initiale 2021 à fin juin, de l'évolution du cadre macroéconomique et de la poursuite des objectifs de la politique budgétaire du Gouvernement.

Il convient de rappeler que l'adoption du budget 2021 suivant la loi L/2020/0029/AN du 30 décembre 2020 intervenait dans un contexte marqué par :

- la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 ayant entraîné une forte contraction de l'activité économique et un impact négatif sur la mobilisation des recettes tant intérieures qu'extérieures ;
- la dernière année de la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, en attendant l'adoption de la deuxième phase du PNDES 2021-2025 ;

- l'engagement du Gouvernement à préserver les équilibres macroéconomiques tels que négociés avec le FMI dans le cadre des 5^{ème} et 6^{ème} revues du Programme Economique et Financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) ;
- la finalisation des travaux d'aménagement du projet hydroélectrique de Souapiti ;
- la poursuite de la mise en œuvre des réformes relatives à la transparence budgétaire, la rationalisation des dépenses publiques et l'orientation des interventions publiques vers des secteurs porteurs de croissance ;
- la mobilisation et la sécurisation des recettes par l'intensification des efforts d'immatriculation, de géolocalisation et de fiscalisation des entreprises, l'accélération de la mise en œuvre des procédures de télé déclaration et du télépaiement des impôts et des taxes (E-Tax) ;
- la mise en application effective des dispositions contenues dans le nouveau cadre législatif et réglementaire des finances publiques (nomenclature budgétaire de l'Etat, Comité de Politique Budgétaire, Comité d'engagement, Rapports trimestriels d'exécution budgétaire, Plans d'engagement, CBMT, CDMT, ...) ;
- l'application de l'accord-cadre de financement de nos projets prioritaires convenu avec la République Populaire de Chine pour une enveloppe de 20 milliards de dollars US couvrant une période de 20 ans (2017-2036) ;
- le lancement des activités du Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECON) ;

Les objectifs spécifiques du budget initial 2021 portaient sur :

- la mise en œuvre du plan de relance économique post-COVID-19 destiné à préparer la sortie de la crise sanitaire et la relance de l'économie ;
- la limitation du déficit budgétaire à 3,2% du PIB et l'inflation à un niveau inférieur à 10% ;
- le soutien des initiatives présidentielles dans le secteur de l'agriculture à travers un appui conséquent aux filières agricoles ;
- le relèvement à 20% des allocations budgétaires du projet de loi de finances 2021 en faveur du secteur éducatif ;
- la mise en place d'un programme d'investissement destiné à la préparation de la coupe d'Afrique des Nations 2025 en Guinée ;
- l'amplification des efforts budgétaires consentis par l'Etat au titre de l'action de l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES) dans le cadre du plan de riposte économique à la crise sanitaire COVID-19 ;
- le renforcement du soutien budgétaire à l'Agence Guinéenne de Financement du Logement (AGUIFIL) en vue de pérenniser le programme gouvernemental de construction de logements sociaux ;
- la poursuite des réformes du secteur de l'électricité et le maintien des subventions accordées à l'Electricité de Guinée (EDG) à leur niveau de 2020 ;
- la consolidation et le renforcement des efforts pour une mobilisation accrue des ressources internes, notamment le Guichet Unique du Commerce Extérieur de Guinée (GUCEG) et la Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes (MAMRI).

Les grandes masses de la LFI 2021 se résumaient ainsi qu'il suit :

- **Recettes totales :** 23 511,64 Mds
- **Recettes hors Dons :** 21 813,64 Mds
- **Dépenses :** 27 739,07 Mds

Le besoin de financement qui était fixé à **4 227,43 Mds**, devrait être couvert par la différence entre les ressources de financement pour **7 475,59 Mds** et les charges de financement pour **3 248,16 Mds**.

Cet exposé de motifs du Projet de Loi de Finances Rectificative 2021 s'articule autour de deux points :

- L'analyse de l'exécution du Budget à fin juin 2021 et ;
- Les grandes masses du projet de loi de finances rectificative 2021.

A. L'ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET A FIN JUIN 2021

I.1-Analyse de l'exécution globale des recettes

L'exécution globale des recettes du budget de l'Etat au 30 juin 2021 se chiffre à 10 730, 95 Mds contre un objectif à fin juin de 12 080,73 Mds, soit un taux d'exécution de 88,83%. Les recettes ainsi mobilisées se répartissent en recettes fiscales pour 9 655,60 Mds (89, 98%), dons, legs et fonds de concours 767,72 Mds (7,15%) et les autres recettes pour 307,63 Mds (2,87%).

Sur la base des prises en charge comptable, le niveau global d'exécution des recettes se chiffre à 11 515,17 Mds.

Tableau 1: Exécution globale des recettes à fin juin 2021 (en milliards de GNF)

Libellés	LFI 2021	Situation à fin juin 2021			
		Prévision (1)	Réalisation (2)	Taux 3=(2/1)	Part
1 RECETTES FISCALES	21 079,90	10 963,71	9 655,60	88, 07	89,98%
<i>BAS/FNDL/ANAFIC, FOCDECON, RSU</i>	828,75	109,23	198,5	-	-
2 DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	1 698,00	849,00	767,72	90 ,43%	7%
<i>BAS/FCE,</i>	125,54	0	1,52	-	-
3 AUTRES RECETTES	733,78	268,02	307, 63	114,3%	2,87%
Total général	23 511,68	12 080, 73	10 730, 95	88,83%	100,00%

Sources : REGIES DE RECETTES

I.2-1 Analyse de l'exécution par nature de recettes

2.1 Recettes fiscales

Les recettes fiscales ont été réalisées à hauteur de 9 655,60 Mds contre une prévision à fin juin de 10 501,47 Mds soit un taux d'exécution de 91,95%.

Cette mobilisation résulte essentiellement des efforts enregistrés au niveau des impôts sur les biens et services pour 5 128, 78 Mds (50%), les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales pour 2 514, 57 Mds (24,52%) et les impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital pour 1 921,82 Mds (18, 74%).

Le tableau ci-dessous indique les niveaux et taux d'exécution des recettes fiscales par catégorie.

Tableau 2 : Exécution des recettes fiscales à fin juin 2021 en milliards de GNF

Libellés	LFI 2021	Prévision fin juin 2021	Réalisation fin juin 2021	Taux	Part
11 IMPÔTS SUR LES REVENUS, LES BENEFICES ET GAINS EN CAPITAL	3 524,62	1 955,39	1 921,82	98,28%	18,74%
12 IMPÔTS SUR LES SALAIRES ET LA MAIN D'ŒUVRE	415,09	182,15	42,76	23,47%	0,42%
13 IMPÔTS SUR LE PATRIMOINE	100,32	38,89	15,65	40,25%	0,15%
14 IMPÔTS SUR LES BIENS ET SERVICES	11 837,14	5 848,78	5 128,78	87,69%	50,00%
15 IMPOTS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR ET LES TRANSACTIONS INTERNATIONALES	5 091,84	2 432,87	2 514,57	103,36%	24,52%
16 AUTRES RECETTES FISCALES	106,98	43,39	32,01	73,76%	0,31%
TOTAL RECETTES FISCALES	21 076,00	10 501,47	9 655,60	91,95%	94,14%
Autres Comptes à Recevoir (Exclos)/RER	3,90	462,24	601,46		5,86%
	21 079,90	10 963,71	10 257,06	93,55%	100,00%

Sources : REGIES DE RECETTES

2.2 Situation des BAS

La réalisation des BAS s'est chiffrée à 226,19 Mds contre 477,65 Mds prévus, soit 47,35%. Cette exécution concerne l'ANAFIC pour 67,63 Mds et le FODECON pour 158,56 Mds

2.3 Dons, Legs et Fonds de concours

Sur une prévision de la période de 849 Mds, il a été réalisé 767,72 Mds soit 90,43%. Cette exécution concerne les dons projets et programmes pour 727,23 Mds (94,73%) et les appuis budgétaires pour 40,49 Mds.

Tableau 3 : Exécution globale des dons à fin juin 2021 (en milliards de GNF)

Libellés	LFI 2021	Situation à fin juin 2021			
		Prévision	Réalisation	Taux	Part
DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	1 698,00	849,00	767,72	90,43%	100,00%
DONS PROJETS ET PROGRAMMES	1 698,00	849,00	727,23	85,66%	94,73%
DONS APPUI BUDGETAIRE	0,00	0,00	40,49	0,00%	5,27%
C2D	17,58	8,79	121,92	1387,34 %	15,88%
<i>BAS 15% Secteur Minier (FDL/ANAFIC)yc(FODECON/RSU/FCE)</i>	955,29	477,65	237,24	49,67%	30,90%
Total général	1 698,00	849,00	767,72	90,43%	100,00%

Sources : Tofe/DGB

2.4 Autres recettes

Les autres recettes ont été réalisées à fin juin 2021 à hauteur de 307,63 Mds sur une prévision de 268,02 Mds, soit un taux d'exécution de 114,78%. Ce niveau de réalisation porte sur les revenus de la propriété pour 174,03 Mds, (56,57%), les recettes diverses pour 83,26 Mds (27,06%), les ventes de biens et services pour 44,12 Mds (14,34%), et les amendes, pénalités et confiscations pour 6,21 Mds (2,02%).

2.5 Mobilisation des recettes budgétaires par régie

- Direction Générale des Impôts (DGI)

A fin juin 2021, la Direction Générale des Impôts a réalisé un montant de 4 411,27 Mds sur un objectif de 5 045,36 Mds, soit un taux de mobilisation de 87,43%.

La part de chaque nature de recettes est par ordre d'importance de 54,38% pour les impôts sur les biens et services, 43,57%, concernent les impôts sur le revenu, 0,97% pour les impôts sur les salaires et la main d'œuvre, 0,73% pour les autres recettes fiscales, et 0,35% pour les impôts sur le patrimoine. Comparé à la prévision annuelle de 9 715,03 Mds, la DGI a réalisé au titre du deuxième trimestre 2021 un taux de 45,41%. Le tableau ci-dessous retrace le niveau de mobilisation des recettes de la DGI.

Tableau 4 : Niveau de mobilisation des recettes de la DGI.

Libellés	LFI 2021	Situation à fin juin 2021			
		Prévision	Réalisation	Taux	Part
1 RECETTES FISCALES	9 715,03	5 045,36	4 411,27	87,43%	100,00%
11 IMPÔTS SUR LES REVENUS, LES BÉNÉFICIAIRES ET GAINS EN CAPITAL	3 524,62	1 955,39	1 921,83	98,28%	43,57%
12 IMPÔTS SUR LES SALAIRES ET LA MAIN D'ŒUVRE	415,09	182,15	42,759	23,47%	0,97%
13 IMPÔTS SUR LE PATRIMOINE	100,32	38,89	15,65	40,25%	0,35%
14 IMPÔTS SUR LES BIENS ET SERVICES	5 568,02	2 826	2 399	84,91%	54,38%
16 AUTRES RECETTES FISCALES	106,98	43,39	32,007	73,76%	0,73%

Source : DGI

- Direction Générale des Douanes (DGD)

Les recettes mobilisées par la Direction Générale des Douanes, à fin juin 2021, se chiffrent à 4 891,45 Mds sur une prévision de 5 064,78 Mds, soit un taux de réalisation de 96,58%. Ce niveau de mobilisation des recettes douanières porte sur les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales pour 2 514,57 Mds et les impôts sur les biens et services pour 2 376,88 Mds.

L'exécution des impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales représente 45,78% de l'ensemble des recettes mobilisées par la DGD. Elle porte essentiellement sur les droits de douanes et autres droits à l'importation pour 1 800,93 Mds, soit 32,79% et les taxes à l'exportation pour 713,64 Mds, soit 12,99%.

En ce qui concerne les impôts sur biens et services, l'exécution représente 43,27% et porte sur les impôts généraux sur les biens et services pour 2 077,50 Mds (37,82%) et les accises pour 299,39 Mds (5,45%).

La performance réalisée par la DGD s'explique essentiellement par celle enregistrée au niveau des Impôts sur les biens et services.

Tableau 4 : Niveau de mobilisation des recettes de la DGD.

Libellés	LFI 2021	Prévision fin juin 2021	Réalisation fin juin 2021	Taux	Part
RECETTES FISCALES	10 466,08	5 064,78	4 891,45	96,58%	100,00%
IMPÔTS SUR LES BIENS ET SERVICES	5 374,24	2 631,91	2 376,88	90,31%	48,59%
IMPOTS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR ET LES TRANSACTIONS INTERNATIONALES	5 091,84	2 432,87	2 514,57	103,36%	51,41%

Source : DGD

- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

A fin juin 2021, la recette centrale du Trésor a mobilisé 660,50 Mds sur un objectif trimestriel de 659,35 Mds, soit un niveau de réalisation de 100,17%. Cette réalisation concerne les recettes fiscales pour 352,87 Mds représentant 53,42% des recettes mobilisées par cette régie financière avec un taux d'exécution de 90,17% et les autres recettes pour 307,63 Mds constituant 46,58% du total de recettes, avec un taux d'exécution de 114,78%.

Il convient de préciser que les recettes fiscales sont en grande partie constituées des recettes en devises du secteur minier pour lesquelles l'Agence comptable centrale du Trésor est comptable assignataire et de diverses redevances collectées par la Recette centrale du Trésor, en collaboration avec les services d'assiette des ministères sectoriels.

Cette mobilisation enregistrée au niveau de cette régie s'explique par les performances constatées au niveau des recettes fiscales sur la rubrique impôts sur les biens et services pour 352,87 sur une prévision de la période de 391,34 Mds soit 90,17% et au niveau des autres recettes sur les rubriques revenus de la propriété pour 174,03 (121,14%), les amendes, pénalités et confiscations pour 6,21 Mds (115,93%) et la vente de biens et services de 44,12 (44,40%).

Tableau 4 : Niveau de mobilisation des recettes de la DGTCP.

Libellés	LFI 2021	Prévision fin juin 2021	Réalisation fin juin 2021	Taux	Part
RECETTES FISCALES	894,89	391,34	352,87	90,17%	53,42%
IMPÔTS SUR LES BIENS ET SERVICES	894,89	391,34	352,87	90,17%	100,00%
AUTRES RECETTES	733,78	268,02	307,63	114,78%	46,58%
REVENU DE LA PROPRIETE	479,24	143,66	174,03	121,14%	56,57%
VENTE DE BIENS ET SERVICES	214,44	99,38	44,12	44,40%	14,34%
AMENDES, PENALITES ET CONFISCATIONS	1,63	5,36	6,214	115,93%	2,02%
RECETTES DIVERSES	38,47	19,61	83,26	424,58%	27,06%

Total DGTCP	1 628,67	659,35	660,5	100,17%	100,00%
--------------------	-----------------	---------------	--------------	----------------	----------------

Source : DGTCP

II- SITUATION DE L'EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES

L'exécution des dépenses y compris FINEX au 30 juin 2021 se chiffre à 8 940,83 Mds contre un objectif de la période de 9 090,25 Mds soit un taux d'exécution de 98,36%.

Comparée aux prévisions de la LFI 2021 de 27 865,24 Mds, l'exécution des dépenses y compris FINEX s'est situé à 32,09%.

L'exécution des dépenses hors financement extérieur, base paiement, se chiffre à 7 410,16 Mds contre l'objectif de la période de 9 090,25Mds, soit 81,52%. Cette exécution concerne les dépenses courantes pour 7 216,44 Mds (97,38%) et les dépenses d'investissement pour 1 724,39 Mds.

Cependant, les dépenses engagées se sont établies à 10 139,56 Mds, soit 73,08 % par rapport aux dépenses payées hors finex.

Le niveau global d'exécution des dépenses, sur la base des prises en charge comptables y compris finex, se chiffre à 13 203, 27 Mds.

Tableau 4 : Exécution des dépenses par titre

Libellés	LFI	Modifications	Crédits Actuels	Plan d'Engagement	Engagements		Paiements	
					juin	Taux	juin	Taux
Charges Financières de la dette	1 534,00	0,00	1 534,00	493,51	307,22	62,25%	397,09	80,46%
Dépenses de Personnel	6 890,76	3,03	6 893,80	3 479,40	3 949,68	113,52%	3 606,09	103,64%
Dépenses de Biens Et Services	3 926,49	29,35	3 955,83	1 348,36	1 584,64	117,52%	810,24	60,09%
Dépenses de Transfert	6 100,73	309,60	6 410,33	2 669,04	3 714,15	139,16%	2 403,03	90,03%
Dépenses d'Investissement	3 115,71	163,71	3 279,43	1 099,96	583,87	53,08%	193,72	17,61%
TOTAL	21 567,70	505,69	22 073,39	9 090,25	10 139,56	111,54%	7 410,16	81,52%

Sources : DGB/DNSI

II -2-1 Analyse des dépenses par titre

Dépenses courantes

A fin juin 2021, sur un objectif semestriel de 7990,29Mds, les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 7 216,44 Mds, soit un taux d'exécution de 90,31%. Cette exécution par titre se décompose ainsi qu'il suit :

- **Titre I : Charges financières de la dette**

Sur un objectif à fin juin de 493,51 Mds inscrit dans le plan d'engagement, les charges financières de la dette ont été payées à hauteur de 397,09 Mds, soit 80,46%.

- **Titre II : Dépenses de personnel**

Au titre des dépenses de personnel, il a été payé au 30 juin 2021, un montant de 3 606,09 Mds (103,64%) sur un objectif de 3 479,40 Mds.

Sur la base prise en charge comptable, les dépenses de personnel ont été exécutées pour un montant de 3 944,93 Mds.

- **Titre III : Dépenses de biens et services**

Sur un objectif au 30 juin 2021 de 1 348,36 Mds, il a été exécuté au titre des dépenses de biens et services un montant de 810,24 Mds, soit un taux d'exécution de 60,09%.

- **Titre IV : Dépenses de transfert**

Les dépenses de transferts ont été exécutées à hauteur de 2 403,03 Mds sur un objectif à fin juin de 2 669,04 Mds, soit un taux d'exécution de 90,03 %.

Sur la base prise en charge comptable, les dépenses de transferts se sont établies à 3 810,48 Mds. Par ailleurs, les dépenses engagées de la période se chiffrent à 3 714,15 Mds (2,22% du PIB).

- **Titre V : Dépenses d'investissement**

L'exécution à fin juin des dépenses d'investissements public hors financement extérieur se chiffre à 193,72 Mds contre une prévision de 1099,96Mds, soit un taux d'exécution de 17,61%. Quant aux dépenses d'investissement y compris le financement extérieur, elles s'élèvent à 1 724,39 Mds. Cette exécution concerne les dépenses d'investissement sur ressources propres pour 193,72 Mds (11,23%) et les dépenses sur financement extérieur pour 1 530,67 (88,77%).

B. GRANDES MASSES DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2021

Le projet de loi de Finances Rectificative 2021 a pour but de réviser les objectifs budgétaires fixés dans la loi de finances initiale suite à la déclaration de politique générale du Premier Ministre, en phase avec la nouvelle dynamique de gouvernance « Gouverner autrement » prônée par Son Excellence Professeur Alpha CONDE, Président de la République.

Pour rappel, cette nouvelle dynamique de gouvernance s'articule autour des points ci-après :

- la restructuration de l'administration ;
- le contrôle et les audits concernant les ressources affectées aux collectivités et communautés à la base ;
- l'amélioration de la qualité de vie dans la zone spéciale de Conakry et ;
- les initiatives et programmes en faveur des jeunes et des femmes

Pour traduire cette volonté du chef de l'Etat, le gouvernement à travers ses ministres des finances et du budget ont conclu des contrats de performance avec les différentes régies financières dont l'objectif visé est le doublement des recettes.

A ce titre, il a été élaboré des plans de réformes et de modernisation des administrations des régies financières en vue de l'atteinte des objectifs qui leur sont assignés.

Cela se matérialise par la poursuite du processus programmatique et contractuel initié depuis trois ans et qui vient d'être amplifié sous l'impulsion du Chef de l'Etat. Ainsi, des résultats probants ont été obtenus dans les actions initiées en matière de rationalisation des dépenses fiscales avec la suppression de toutes les exonérations en application des dispositions de l'article 16 de la LFI 2021.

En outre, une préoccupation majeure a concerné l'efficacité et l'efficacités de la dépense publique en mettant un accès majeur sur l'orientation et l'utilisation des fonds publics destinés à l'amélioration des conditions de vie des guinéens.

A côté de toutes ces actions entreprises, il est envisagé des mesures ci-après :

En matière de recettes :

- la mise en place du nouveau cadre institutionnel des régies et l'optimisation de la gestion de leurs ressources ;
- l'adaptation du cadre juridique fiscal et douanier en vue de renforcer la Lutte contre la Fraude et l'évasion fiscale, notamment pour les impôts à travers un renforcement de la qualité du contrôle fiscal dans les secteurs à fort enjeux ;
- l'accroissement de la base taxable de la Douane notamment par la facilitation des échanges commerciaux ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale à travers : la poursuite du recensement et la localisation des contribuables, la fiabilisation du répertoire des contribuables et plus particulièrement l'attribution du Numéro d'Identification Fiscal (NIF) et la constitution d'une base de données avec la DGD, les marchés publics et d'autres administrations ;
- la sécurisation des recettes fiscales et douanières à travers notamment, pour les impôts, un renforcement de la qualité du contrôle fiscal dans les secteurs à fort enjeux, une action structurante de renforcement du civisme fiscal et la vulgarisation du nouveau Code des impôts ;
- la Facilitation des Procédures douanières et Optimisation des Technologies de l'Information et de la communication ainsi que la maturation du logiciel SAFIG de la DNI et la finalisation de l'interconnexion DGI-DGD pour parvenir rapidement à l'optimum digital ;
- le renforcement des ressources humaines des administrations chargées de la mobilisation des recettes.

En matières de dépenses :

- maîtriser les dépenses courantes pour créer un espace budgétaire et augmenter les dépenses d'investissements prioritaires ;
- élargir le périmètre du Compte Unique du Trésor (CUT) pour renforcer la transparence, le suivi de l'exécution budgétaire et la gestion de trésorerie ;
- améliorer la gestion de trésorerie à l'effet de limiter le financement budgétaire auprès de la BCRG ;
- maîtriser les subventions accordées au secteur de l'électricité en contrepartie de la mise en œuvre des réformes engagées ;
- poursuivre la réforme de l'administration et de la fonction publique en vue d'une meilleure maîtrise des effectifs et de la masse salariale ;
- renforcer la gestion des investissements publics avec application des Autorisations d'engagement et des Crédits de paiement (AE/CP) ;
- poursuivre les réformes des organismes publics en application de la loi L/2017/056/AN du 28 décembre 2017 portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics en république de guinée ;
- mise en œuvre des autorisations de plafonds d'emplois rémunérés ;
- finaliser l'implémentation du manuel de procédures d'exécution de la dépense publique ;
- appliquer strictement le respect du service fait conformément aux textes en vigueur.

Au vu de ces mesures envisagées, les projections budgétaires révisées pour 2021, tant au niveau des recettes, des dépenses ainsi que du financement sont bâties sur le maintien d'un taux de croissance économique de 5,2% du PIB, d'un taux d'inflation moyen de 10,9%, d'une pression fiscale de 14%.

Les grandes masses du projet de Loi de Finances Rectificative pour 2021 et du solde de base correspondant en pourcentage du PIB se présentent ainsi qu'il suit :

	LFI 2021	PLFR 2021
Recettes en % du PIB	14,64%	15,61%
Dépenses en % du PIB	16,59%	17,76%
Dépenses courantes en % du PIB	11,05%	11,86%
Dépenses d'investissement yc BAS en % du PIB	5,54%	5,90%
Pression fiscale	13,11%	14,11%
Solde de base en % du PIB	0,52%	0,93%
PIB	167 155 Mds	165 130 Mds

1. Recettes

Les recettes du budget de l'Etat sont estimées à 25 783,96 Mds contre une prévision initiale de 23 511,64 Mds, soit une variation de 2 272,31 Mds (9,66%), comme indiquées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Recettes totales en milliards

Libellé	LFI 2021	Modification	PLFR 2021	Taux d'accroissement
RECETTES FISCALES	20 124,57	2 320,42	22 445,00	11,53%
DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	1 698,00	-126,54	1 571,46	-7,45%
AUTRES RECETTES	733,78	48,39	782,17	6,59%
BUDGET GENERAL	22 556,35	2 242,28	24 798,63	9,94%
Budgets d affectation Spéciale	955,29	30,04	985,33	3,14%
TOTAL DE L'ETAT	23 511,64	2 272,31	25 783,96	9,66%

Cette projection des recettes indique que les recettes fiscales hors BAS (FNDL, FODECON et RSU) augmentent de 2 320,42 Mds (11,53%) dans le projet de budget révisé par rapport à la Loi de Finances initiale.

La hausse des recettes fiscales est imputable aux impôts sur les biens et services pour 857,71 Mds, aux impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales pour 273,63 Mds, aux impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital pour 192,59 Mds, aux impôts sur le patrimoine pour 48 Mds et aux autres recettes fiscales pour 2,52 Mds. Toutefois, cette hausse est atténuée par la baisse constatée au niveau des impôts sur les salaires et la main d'œuvre pour 9,31 Mds.

Quant aux dons, legs et fonds de concours hors BAS FCE, ils ont enregistré une baisse de 126,54 Mds par rapport à la LFI pour se situer à 1 571,46 Mds dans le PLFR 2021. Ils se décomposent en dons appui budgétaire pour 834 Mds et en dons projets et programmes pour 737,46 Mds.

Pour les autres recettes, l'augmentation de 48,39 Mds constatée provient de la vente des biens et services pour 40,27 Mds, les amendes, pénalités et confiscations pour 6,20 Mds, et les recettes diverses pour 1,92 Mds.

En ce qui concerne les **Budgets d'Affectation Spéciale (BAS)**, ils ont connu également une augmentation de 30,04 Mds par rapport à la prévision initiale de 955,29 Mds. Cette augmentation concerne le Registre Social Unifié (RSU) pour 41,59 Mds, atténuée par une baisse des ressources affectées au Fonds National de Développement Local (FNDL) pour 11,55 Mds.

Les prévisions de recettes des régies financières se présentent ainsi qu'il suit par rapport à la loi de finances initiale :

- Direction Générale des Impôts : 10 174,14 Mds contre 9 718,90 Mds (4,7%) ;
- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique : 1 804,41 Mds contre 1 628,67 Mds (10,8%) ;
- Direction Générale des Douanes : 12 392,14 contre 10 843,96 Mds (14,27%).
dont RER 284,73 contre 377,90 Mds

2. Dépenses

Les dépenses du budget de l'Etat résumées dans le tableau ci-dessous, sont évaluées à 29 318,96 Mds contre une prévision initiale de 27 739,07 Mds, soit une augmentation de 1 579,89 Mds (5,70%). Rapportées au PIB, les dépenses représentent 17,76% contre 16,80% dans le budget initial.

2.1. Ventilation des dépenses par nature économique

La ventilation des dépenses par nature économique se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Dépenses totales par catégorie en milliards

NATURE DEPENSES	LFI 2021	Modifications	PLFR 2021	Taux d'accroissement	Part
Dépenses courantes	18 470,58	1 107,99	19 578,57	6,00%	66,78%
Charges financières de la dette	1 534,00	-380,94	1 153,06	-24,83%	5,89%
<i>Intérêt dette intérieure</i>	<i>1 168,00</i>	<i>-295,98</i>	<i>872,02</i>	<i>-25,34%</i>	<i>75,63%</i>
<i>Intérêt dette extérieure</i>	<i>366,00</i>	<i>-84,95</i>	<i>281,05</i>	<i>-23,21%</i>	<i>24,37%</i>
Dépenses de personnel	6 891,66	577,07	7 468,74	8,37%	38,15%
Dépenses de biens et services	3 929,22	-292,16	3 637,06	-7,44%	18,58%
<i>dont Redevance Entretien Routier</i>	<i>377,90</i>	<i>-93,20</i>	<i>284,70</i>	<i>-24,66%</i>	<i>7,83%</i>
Dépenses de transfert	6 115,70	1 204,01	7 319,71	19,69%	37,39%
<i>dont EDG</i>	<i>2 390,00</i>	<i>0,00</i>	<i>2 390,00</i>	<i>0,00%</i>	<i>32,65%</i>
Dépenses d'investissement	8 313,20	441,86	8 755,06	5,42%	29,86%
Immobilisation non financières	8 129,60	441,89	8 571,49	5,44%	97,90%
<i>Financement intérieur</i>	<i>1 958,23</i>	<i>441,89</i>	<i>2 400,12</i>	<i>22,57%</i>	<i>27,41%</i>
<i>Financement extérieur</i>	<i>6 171,37</i>	<i>0,00</i>	<i>6 171,37</i>	<i>0,00%</i>	<i>70,49%</i>
immobilisations financières	183,60	-0,03	183,57	-0,02%	2,10%
BAS	955,29	30,04	985,33	3,14%	3,36%
Dépenses hors FINEX	21 567,70	1 579,89	23 147,59	7,33%	78,95%

Dépenses YC FINEX	27 739,07	1 579,89	29 318,96	5,70%	
--------------------------	------------------	-----------------	------------------	--------------	--

L'augmentation des dépenses de 1 579,89 Mds est imputable aux dépenses courantes pour 1 107,99 Mds (70,13%), aux dépenses d'investissement pour 441,86 Mds (27,97%) et aux budgets d'affectation spéciale (BAS) pour 30,04 Mds (1,90%).

a. Dépenses courantes

Les dépenses courantes sont révisées à 19 578,57 Mds contre une projection initiale de 18 470,58 Mds, soit une augmentation de 1 107,99 Mds. Cette hausse porte sur les dépenses de transfert pour 1 204,01 Mds, les dépenses de personnel pour 577,07 Mds et atténuée par la contraction des dépenses de biens et services pour 292,16 Mds et des charges financières de la dette à hauteur de 380,94 Mds.

Charges financières de la dette

Les projections à fin décembre sont chiffrées à 1 153,06 Mds contre une prévision en loi de finances initiale de 1 534 Mds, soit une baisse de 380,94 Mds (-24,83%). La part des charges financières de la dette dans les dépenses courantes est de 5,89%. Elles se décomposent en intérêts sur la dette extérieure pour 281,05 Mds (24,37%) et la dette intérieure pour 872,02 Mds (75,63%).

Dépenses de personnel

Elles sont projetées à 7 468,74 Mds contre 6 891,66 Mds en LFI 2021, soit une augmentation de 577,07 Mds (8,37%). Rapportées au PIB, les dépenses de personnel sont autour de 5,52%.

Cet accroissement s'explique essentiellement par :

- Le recrutement de 1500 fonctionnaires de police et de la protection civile non budgétisés en LFI ;
- La forte augmentation du salaire des magistrats accordés par les différents décrets de Monsieur le Président de la République ;
- La prise en charge des primes d'incitation des enseignants en situation de classe suivant le protocole d'accord du 10 janvier 2020 ;
- Les engagements et la prise en charge des contractuels de l'Etat nommés par Décret et arrêté conjoint ;
- La dépréciation du Franc Guinéen par rapport aux devises étrangères qui impacte le niveau des dépenses de personnel des représentations diplomatiques et des experts étrangers.

La part des dépenses de personnel dans les dépenses courantes se situe à 38,15%. Rapportées aux recettes fiscales, elles représentent 32,05% contre 32,69% en LFI 2021.

Dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services sont projetées à hauteur de 3 637,06 Mds contre 3 929,22 Mds initialement prévues en 2021, soit une baisse de 7,44%. Cette baisse s'explique essentiellement par la réduction du train de vie de l'Etat en vue de préserver l'équilibre budgétaire.

Leur part dans les dépenses courantes s'établit à 18,58% contre 21,27% dans la loi de finances initiale 2021. Elles absorbent plus de 15% des recettes intérieures.

Dépenses de transfert

Cette rubrique des dépenses est projetée à 7 319,71 Mds en PLFR contre 6 115,73 Mds dans la loi de finances initiale 2021, soit une augmentation de 1 204,01 Mds (19,69%). Cette hausse porte essentiellement sur les subventions en faveur de l'électricité de Guinée pour porter son niveau d'allocation à 3 269 Mds.

A cela, s'ajoute les ajustements sur la dette viagère (pensions civile et militaire), le relèvement du niveau des transferts accordés à l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES) et la prise en compte de la première tranche au titre de l'année académique 2020-2021 des bourses d'entretien des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et le fonctionnement des Universités publiques et des Instituts de recherche.

La part des dépenses de transfert dans les dépenses courantes se situe à 37,39% contre 33,11% en loi de finances initiale 2021 et représente 4,43% du PIB.

b- Dépenses d'investissement

Dans le budget révisé 2021, les dépenses d'investissement hors BAS sont évaluées à 8 755,06 Mds contre une prévision initiale de 8 313,16 Mds, soit une augmentation de 441,90 Mds (5,44%). Cette hausse porte uniquement sur les immobilisations non financières.

Les dépenses d'investissement hors BAS sont financées par les ressources intérieures à hauteur de 2 583,69 Mds (29,51%) et les ressources extérieures pour 6 171,37 Mds (70,49%). Elles représentent 29,86% des dépenses totales et 5,30% du PIB contre respectivement 29,97% et 5,03% en LFI.

c- Budgets d'Affectation Spéciale (BAS)

Les Budgets d'Affectation Spéciale (FNDL, FODECON, RSU et FCE) sont projetés à 985,33 Mds contre 955,29 Mds initialement prévus, soit une hausse de 30,04 Mds (3,14%). Les BAS représentent 3,36% du budget de l'Etat.

Les BAS du Fonds National de Développement Local et du Fond de Développement des Communes de Conakry visent à réaliser des infrastructures de développement dans les zones rurales et urbaines.

Quant au Registre Social Unifié (RSU), il vise à contribuer à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des programmes de lutte contre la pauvreté.

En ce qui concerne le Fonds Commun de l'Education (FCE), il contribue à l'amélioration de la qualité du système éducatif.

2.2. Ventilation administrative des dépenses

La ventilation des dépenses suivant les Ministères et Institutions constitutionnelles est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Ventilation des crédits par Ministères et Institutions hors Finex (en milliers GNF).

NATURE	LFI 2021	MODIFICATIONS	PLFR 2021
INSTITUTIONS & MINISTERES	21 567 699 380	1 579 893 702	23 147 593 082
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	492 511 921	174 844 061	667 355 982
PRIMATURE	96 595 117	-24 058 147	72 536 970
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	2 410 301 037	-10 142 714	2 400 158 323
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION	1 107 869 633	-177 065 589	930 804 043
MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE	387 525 443	86 421 073	473 946 517
MINISTERE DE LA JUSTICE	162 073 019	104 117 978	266 190 997
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES GUINEENS DE L'ETRANGER	423 163 782	25 857 085	449 020 867
MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	161 173 357	-3 866 698	157 306 659
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	200 163 564	116 230 488	316 394 052
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA REFORME DE L'ETAT ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	134 560 822	30 374 375	164 935 197
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	290 731 273	-14 331 984	276 399 289
MINISTERE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE ET DE L'ECONOMIE MARITIME	63 164 323	-2 464 150	60 700 173
MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE	80 474 532	874 587	81 349 119
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	520 264 635	666 579 643	1 186 844 278
MINISTERE DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	117 673 993	-12 718 269	104 955 725
MINISTERE DU COMMERCE	57 318 818	-2 081 619	55 237 199
MINISTERE DU TOURISME, DE L'HOTELLERIE ET DE L'ARTISANAT	63 565 411	523 816	64 089 228
MINISTERE DE LA SANTE	1 973 323 972	-786 679 662	1 186 644 310

MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE DES PERSONNES VULNERABLES	192 730 949	-32 477 477	160 253 472
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION	1 993 252 780	-179 067 021	1 814 185 759
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI.	303 566 115	-57 111 431	246 454 684
MINISTERE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	36 392 378	12 997 391	49 389 769
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI JEUNE	74 556 224	-5 230 974	69 325 250
ASSEMBLEE NATIONALE	273 345 730	84 474 225	357 819 955
COUR SUPREME	27 782 184	114 892 754	142 674 938
HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION	16 134 366	720 965	16 855 331
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	23 458 656	55 910 422	79 369 077
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	18 416 158	-1 690 670	16 725 488
MINISTERE DE LA COOPERATION ET DE L'INTEGRATION AFRCINE	38 623 637	-4 973 800	33 649 837
SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES RELIGIEUSES	69 846 270	-43 337 513	26 508 757
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS	211 832 594	-35 263 922	176 568 672
MINISTERE DES TRANSPORTS	67 026 374	-2 193 302	64 833 071
GRANDE CHANCELLERIE DES ORDRES NATIONAUX GUINEE	16 335 690	30 247	16 365 938
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	886 836 363	245 261 703	1 132 098 066
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DES GRANDS PROJETS	85 680 767	-10 350 291	75 330 476
MINISTERE DE L'ENERGIE	2 497 544 801	870 109 691	3 367 654 492
MINISTERE DES POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	80 308 176	27 474 601	107 782 777
MINISTERE DE L'ELEVAGE	43 538 635	-32 304 442	11 234 193
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES PME.	105 463 192	-22 970 103	82 493 090
MINISTERE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE HISTORIQUE	200 605 394	-94 774 696	105 830 697
SECRETARIAT GENERAL A LA PRESIDENCE CHARGE DES SERVICES SPECIAUX, DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME ORGANISE	6 160 837	-1 010 700	5 150 137

REGION DE BOKE	556 969	0	556 969
REGION DE FARANAH	445 582	0	445 582
REGION DE KANKAN	556 969	0	556 969
REGION DE KINDIA	556 969	0	556 969
REGION DE LABE	556 969	0	556 969
REGION DE MAMOU	334 178	-2	334 176
REGION DE N'ZEREKORE	668 360	2	668 362
MINISTERE DES SPORTS	0	67 463 597	67 463 597
MINISTERE DU BUDGET	121 736 080	-20 744 168	100 991 912
MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE	23 343 971	-5 000 000	18 343 971
COMMISSION NATIONALE ELECTORALE INDEPENDENTE	75 113 493	-50 823 711	24 289 782
COUR CONSTITUTIONNELLE	23 223 892	198 988 952	222 212 844
COUR DES COMPTES	54 221 392	12 127 931	66 349 323
HAUTE COUR DE JUSTICE	2 043 401	0	2 043 401
HAUT CONSEIL DES COLLECTIVITES LOCALES	2 206 792	0	2 206 792
INSTITUTION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS HUMAINS	7 069 209	1 323 690	8 392 898
MINISTERE DE LA CITOYENNETE ET DE L'UNITE NATIONALE	11 938 915	3 148 309	15 087 224
MINISTERE EN CHARGE DES INVESTISSEMENTS ET DU PARTENARIAT PUBLICS-PRIVES	24 115 783	-4 854 466	19 261 318
MINISTERE DES HYDROCARBURES	25 805 552	-11 137 124	14 668 428
MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYDRAULIQUE	167 039 934	30 568 867	197 608 801
MINISTERE DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	13 310 746	-13 310 746	0
MINISTERE DES DROITS ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES	20 016 452	12 157 146	32 173 598
AUTRES DEPENSES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	197 952 352	179 639 854	377 592 206
DEPENSES COMMUNES	4 782 992 501	118 815 635	4 901 808 136

3. Soldes Budgétaires

Le solde net de gestion s'élève à -3 535 Mds, soit -2,14% du PIB contre -2,53% dans la loi de finances initiale 2021.

Quant au solde primaire de gestion et au solde global primaire, ils s'établissent respectivement à -2,84% et -6,86% du PIB contre -3,45% et -6,69% du PIB dans les prévisions initiales de 2021.

4. Financement

Pour la couverture du déficit budgétaire s'élevant à **trois mille cinq cent trente-cinq milliards de Francs Guinéens** (3 535 Mds), le Ministre chargé des finances est autorisé à :

- Procéder à des cessions d'actifs pour un montant de trois cent trente-trois millions sept-cent-cinquante mille de francs guinéens (0,333 Mds) ;
- Contracter des emprunts pour un montant de huit mille cinquante-neuf milliards deux-cent-dix millions de Francs Guinéens (8 059,210 Mds) ;
- Recouvrer des créances sur les entreprises et autres redevables pour trois-cent treize milliards deux cent quatre-vingt-deux millions de francs guinéens (313,282 Mds GNF) ;
- Procéder au remboursement du capital des emprunts pour un montant de quatre mille huit-cent-trente-sept milliards huit-cent vingt-deux millions de francs guinéens (4 837,822 Mds), dont 3 844,589 Mds en emprunts intérieurs et 993,233 Mds en emprunts extérieurs.

Telle est l'économie du projet de loi de finances rectificative 2021.